



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

MC-GE65172

VALABLE JUSQU'AU

01/02/2026

ÉDITÉ LE

01/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1878

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 12/08/2024
110 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 1957B00093

Siret : 579 200 932 00021

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5046761

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 350084E1247001/001 434570/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 350084E1247001/001 434570/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : HAMON MOLARD

11 RUE DES PETITS CHAMPS
ZI NORD
35760 SAINT-GREGOIRE

Téléphone : 02 99 63 09 33

Fax :

Portable : 0609467882

Site Internet : hamon-molard.hms35.fr

E-mail : direction@hms35.fr

Responsabilité légale :

H.M.S. (413 173 659) / AMICEL MARTIN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 44

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	17/12/2021
5223	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m²	23/08/2024
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	17/12/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	20/05/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.